



CQP/ TFP Agent machiniste en propreté



➔ Contenu pédagogique

Le TFP et le CQP Agent machiniste en propreté recouvrent un périmètre identique et se composent de 3 blocs de compétences :

Mise en œuvre de la relation avec les usagers/clients pour garantir le bon déroulement du chantier de propreté

- A1.1 Établissement de bonnes relations avec les clients
- A1.2 Identification des désagréments éventuels
- A1.3 Traitement, enregistrement et transmission des demandes, des attentes ou des réclamations éventuelles

Préparation technique du chantier de propreté

- A2.1 Prise de connaissance des consignes et organisation
- A2.2 Préparation des produits et matériels du chantier
- A2.3 Préparation du poste et de la zone de travail dans le respect de la sécurité de l'agent et de l'utilisateur
- A2.4 Utilisation des produits nettoyants ou désinfectants dans le respect des règles d'hygiène, de santé et d'environnement

Réalisation des techniques professionnelles en propreté

- A3.1 Application des règles d'hygiène et de sécurité pendant l'intervention
- A3.2 Réalisation des opérations de nettoyage manuel
- A3.3 Réalisation des opérations de nettoyage mécanisé
- A3.4 Collecte des déchets selon les consignes et les règles de tri
- A3.5 Remise en ordre des installations et du matériel après la prestation
- A3.6 Contrôle de la bonne exécution de son travail après sa réalisation et correction ou ajustement le cas échéant

➔ **Durée moyenne du parcours**
74 heures

➔ La certification visée

- Le Titre à finalité professionnelle est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 39356). Il est positionné au niveau 3 du cadre national des certifications, et est accessible via la formation continue (contrat de professionnalisation pour les nouveaux entrants, plan de développement des compétences pour les salariés, CPF, VAE...) ou en apprentissage.
- Le CQP, non enregistré au RNCP, mais reconnu par la branche professionnelle, est accessible via un contrat de professionnalisation ou le plan de développement des compétences. Ces deux certifications sont positionnées au niveau AQS1 de la convention collective.
- Certificateur : OC Propreté (CPNE FP de la Propreté)

➔ Modalités d'évaluation

- Pour obtenir le TFP ou le CQP dans son intégralité, chacun des trois blocs doit être validé. Cependant, ces certifications sont modulaires :
- d'une part le candidat qui est évalué sur l'entièreté du TFP ou du CQP peut n'obtenir qu'une partie des blocs de compétences. Dans ce cas, il peut repasser le ou les blocs manquants ultérieurement pour obtenir l'intégralité du TFP ou du CQP.
- d'autre part, tout actif peut, via son CPF, ne postuler qu'à un bloc de compétences constituant le TFP. En cas de réussite, le candidat conserve le bénéfice du bloc acquis et peut repasser les blocs manquants ultérieurement pour obtenir l'intégralité du TFP.

PASSERELLE POUR L'EMPLOI

- ☎ 0590 48 95 21/0690 36 95 21
- 🌐 www.passerellepouemploi.fr
- ✉ contact@passerellepouemploi.fr

